

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUN 2019**

Délibération
n° 2019.06.212

**Fonds de concours
pour la réalisation
d'aménagements ou
le développement
d'équipements
culturels communaux
- Communes de Brie,
Dignac, Garat,
Jauldes, La
Couronne, L'Isle
d'Espagnac, Linars,
Ruelle sur Touvre,
Soyaux et Torsac**

LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, José BOUTTEMY à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Guy ETIENNE à Michel GERMANEAU, Jeanne FILLOUX à Jean-Jacques FOURNIE, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Philippe VERGNAUD à Danielle CHAUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER, Vincent YOU à André BONICHON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

**DELIBERATION
N° 2019.06.212**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

FONDS DE CONCOURS POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS OU LE DEVELOPPEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS COMMUNAUX - COMMUNES DE BRIE, DIGNAC, GARAT, JAULDES, LA COURONNE, L'ISLE D'ESPAGNAC, LINARS, RUELLE SUR TOUVRE, SOYAUX ET TORSAC

Par délibération n° 320 du 18 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé d'accorder un fonds de concours à ses communes membres, destiné à aider à la réalisation ou au développement d'équipements culturels municipaux.

Présentation du fonds de concours

La répartition de l'enveloppe allouée au fonds de concours Culture a été décidée comme suit :

- 60% dédiée à la réalisation, au développement ou à la réfection de lieux culturels professionnels (cf. critères de la délibération susmentionnée) ;
- 40% pour l'équipement en matériel technique dédié à l'accueil de spectacles dans les salles des fêtes.
-

Ainsi des critères d'attribution ont été définis notamment en termes de rayonnement de l'équipement culturel, d'équipement professionnel, de provenance des usagers, et d'adéquation aux enjeux du projet d'agglomération.

Les projets soutenus doivent renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement extérieur, assurer un maillage de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, favoriser le développement économique ou la cohésion sociale du territoire.

Le fonds de concours est une aide financière correspondant à un taux de 50 % maximum du montant HT des travaux réalisés et ne pouvant excéder la participation financière de la commune maître d'ouvrage.

L'enveloppe globale du fonds de soutien 2019 est fixée à 50 000 € dans le cadre du budget primitif, répartie en deux actions :

- 30 000 € dédiés aux lieux culturels professionnels (60%) ;
- 20 000 € dédiés aux équipements techniques des salles des fêtes (40%).

Proposition de répartition du fonds de concours 2019

Un groupe de travail Culture, composé d'élus communautaires et d'élus non communautaires, s'est réuni lundi 3 juin 2019 pour étudier les 9 demandes de fonds de concours déposés dans le cadre de la 1^{ère} session d'étude.

Au vu :

- du **nombre de projets**,
- des **montants de sollicitations**, dépassant le budget voté de 50 000 € pour l'année.

Dans une démarche de :

- **respect du budget voté**
- de la mise en œuvre d'**un soutien significatif** aux communes ayant sollicité le fond de concours de la première session.

Le groupe de travail culture a analysé chaque dossier de demande de fonds de concours et propose de :

- **prioriser les travaux structurels** et les équipements culturels de chaque projet, dans le respect des critères.
- **De répartir le fond de concours sur une seule session**, au lieu de deux sessions initialement prévue.

Sur proposition du groupe de travail Culture du 3 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 18 juin 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution de fonds de concours à hauteur de 50 % du montant des travaux, prélevés sur l'enveloppe des fonds de concours à répartir, à :

- La commune de Ruelle-sur-Touvre, pour un montant de 4 348,58 €
- La commune de Soyaux, pour un montant de 20 961,42 €
- La commune de La Couronne, pour un montant de 4 690 €
- La commune de Dignac, pour un montant de 2 967,36 €
- La commune de Garat, pour un montant de 6 422,82 €
- La commune de Linars, pour un montant de 3 658 €
- La commune de Brie, pour un montant de 5 200 €
- La commune de Jauldes, pour un montant de 951,82 €
- La commune de Torsac, pour un montant de 800 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions ou documents à intervenir ;

D'IMPUTER les dépenses au budget principal – chapitre 204, sous-rubrique 313, nature 2041412.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 juillet 2019	<u>Affiché le :</u> 10 juillet 2019

Commune	Equipement	Nature des travaux	Coût des travaux HT	Coût des travaux éligibles (cf.critères délibération)	Participation GA sollicitée	Participation GA proposée
Ruelle-sur-Touvre	Théâtre Jean Ferrat	Etude acoustique, achats de matériel technique	8 697,1757 €	8 697,1757 €	4 348,58 €	4 348,58 €
Soyaux	Espace Henri Matisse	Installation LEDs, rideau de scène, écran démontable	44 707,43 €	44 707,43 €	22 353,72 €	20 961,42 €
La Couronne	Théâtre	Equipement en son, lumière et matériel technique	9 381,43 €	9 381,43 €	4 690 €	4 690 €
Dignac	Salle polyvalente	sonorisation, projecteurs, vidéoprojecteur et écran	11 832,67 €	11 832,67 €	5 916,33 €	2 967,36 €
Garat	Nouvelle salle polyvalente	Scène, éclairage, sonorisation intérieure et extérieure, multimédias	27 686,33 €	27 686,33 €	13 843,16 €	6 422,82 €
Linars	Salle polyvalente	Installation de matériel high-tech et remplacement du parquet	101 942 €	24 463,68 €	40 777 €	3 658 €
Brie	Salle des fêtes	Equipement : scène modulable, rideaux, projecteurs, écran, sonorisation	11 884,68 €	11 884,68 €	5 400 €	5 200 €
Jauldes	Salle des fêtes	Installation de pendrillons, écran et vidéoprojecteur	4 671,21 €	4 671,21 €	2 335,60 €	951,82 €
Torsac	Salle des fêtes	Achats de chaises, installation de projecteurs	8 578,33 €	1 593,33 €	3 431,33 €	800 €
TOTAL						50 000 €